

# PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 646, 682, 690 et in-8° 121.

Sénat : 55, 62 et 74 (1963-1964).

## Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, signé à Ankara le 12 septembre 1963, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1963.

*Le Président,*

Signé : Gaston MONNERVILLE.

---

(1) Nota. — Voir les documents annexés au n° 648 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).